



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée,

QUE le comité de préservation du patrimoine bâti de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François sera saisi, lors de sa séance publique du 10 février 2026 à 19 h 30, d'une demande de démolition pour l'immeuble suivant :

- Bâtiment accessoire, situé au 1277 rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François

QU'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement 475 relatif à la démolition d'immeubles pour cet immeuble ;

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la direction générale de la municipalité par courriel à l'adresse ssimard@petiteriviere.com ou par la poste au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François, G0A 2L0 ;

Que toute personne désirant acquérir cet immeuble doit manifester par écrit son intention à la direction générale, aux coordonnées ci-dessus, avant que le comité de préservation du patrimoine bâti n'ait rendu sa décision.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS,
CE 29ÈME JOUR DE JANVIER 2026



Geneviève Morin
Greffière- trésorière adjointe